

REGLEMENT' 2018



Kreolik



Kreolik



Kreolik



enjoyeventfwi@gmail.com

contact@enjoyeventfwi.com

> ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association ENJOY EVENT dont le siège est Montebello - 97170 PETIT-BOURG organise la KREOLIK by JEEP: parcours pédestre à obstacles à allure libre, qui se déroulera les 7 Juillet 2018 à Baie-Mahault (971) sur le site de Birmingham.

> ARTICLE 2 - REGLEMENT

2.1 : Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Il pourra être modifié à tout moment par l'organisation. Les participants pourront en prendre connaissance sur le site : www.enjoyeventfwi.com

2.2 : L'inscription d'un participant à la KREOLIK atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

> ARTICLE 3 - CONDITIONS, DATES, TARIFS D'INSCRIPTION

3.1 : Les inscriptions s'effectueront en ligne www.enjoyeventfwi.com ou au Bureau de l'Association ENJOY EVENT (c/PUBLI DECO - 344 Imp A.Fresnel ZI JARRY - Baie-Mahault) le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h00 à partir du 28 Mai jusqu'au 5 Juillet 2018 minuit dans la limite des places disponibles. L'inscription sera définitive à réception d'un mail contenant les billets électroniques envoyé aux concurrents par l'organisation.

3.2 : - Inscriptions jusqu'au 22 Juin 2018 minuit (sous réserve de places disponibles) : JUNIOR 15€ - HIGH SCHOOL 15€ - KREOLIK 30€
 - Inscriptions du 23 Juin 2017 au 5 Juillet 2018 minuit (sous réserve de places disponibles): JUNIOR 25€ - HIGH SCHOOL 25€ - KREOLIK 40€
 - Inscription sur place le 7 Juillet 2018 (sous réserve de places disponibles) : JUNIOR 30€ - HIGH SCHOOL 30€ - KREOLIK 50€

3.3 : Le nombre maximum de participants est fixé à : le Samedi 7 Juillet 9h00 (JUNIOR 1000), 11h00 (HIGH SCHOOL 500), 13h00 (KREOLIK 3000)
 L'organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de participants.

3.4 : Les personnes sans bracelets, ni dossards ne seront pas admises sur le parcours.

3.5 : Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit respecter les conditions suivantes :

KREOLIK JUNIOR

- bulletin d'inscription correctement rempli
- être agé(e) de 4 à 12 ans à la date de l'épreuve
- signer une autorisation parentale et une décharge de responsabilité
- s'être acquitté des frais d'inscription

KREOLIK HIGH SCHOOL

- bulletin d'inscription correctement rempli
- être agé(e) de de 13 à 17 ans à la date de l'épreuve
- signer une autorisation parentale et une décharge de responsabilité
- savoir nager sur une distance de 15 mètres
- s'être acquitté des frais d'inscription

KREOLIK

- bulletin d'inscription correctement rempli
- être agé(e) de + de 14 ans à la date de l'épreuve
- signer une autorisation parentale et/ou une décharge de responsabilité
- savoir nager sur une distance de 15 mètres
- s'être acquitté des frais d'inscription



Kreolik



Kreolik



Kreolik



enjoyeventfwi@gmail.com

contact@enjoyeventfwi.com

> ARTICLE 4 - ANNULATION et CHANGEMENT

4.1 : Aucun remboursement ne sera effectué suite à un désistement, même pour raison médicale après le 22 Juin 2017. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans en avoir averti l'organisation par mail (enjoyeventfwi@gmail.com) sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

4.2 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'événements majeurs et imprévus. Dans ce cas, le remboursement intégral sera effectué.

4.3: Les distances sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être ajustées le jour de l'épreuve.

> ARTICLE 5 - PARKING

Les jours de l'évènement des parkings, signalés, seront à la disposition des concurrents. Il est formellement interdit de stationner en dehors des espaces matérialisés.

> ARTICLE 6 - DOSSARDS

6.1: Chaque participant devra avoir son bracelet et son dossard visibles tout au long de l'épreuve, de son arrivée sur les lieux de la manifestation jusqu'à la ligne d'arrivée.

6.2: Les bracelets seront à retirer, avec votre billet d'inscription : Samedi 07 Juillet, au plus tard 1h avant ton heure de départ.

> ARTICLE 7 - ECHAUFFEMENT

Compte tenu du fait que cette course est exigeante physiquement (dénivelé + obstacles), chaque coureur doit

- réaliser un échauffement individuel dans les 30min précédant le début de l'épreuve
- participer à l'échauffement collectif dans les 15 minutes précédant le départ de sa vague horaire

> ARTICLE 8 - PARCOURS

La KREOLIK consiste à effectuer un parcours, entrecoupé d'obstacles, **sans aucune obligation de les franchir en cas d'hésitation**, en pleine nature.

8.1: Il est interdit de couper le circuit en dehors du balisage, de gêner volontairement et /ou violement la progression des autres coureurs. L'ensemble du parcours sera balisé et matérialisé.

8.2: Les coureurs sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils occasionneraient lors de leurs passages dans les édifices privés traversés par le parcours.

8.3: Les départs seront échelonnés par vagues de 400 candidats afin d'améliorer les conditions de courses. Ces vagues seront déterminées lors de votre inscription.

8.4 : Des points de ravitaillement seront mis en place sur le parcours.



Kreolik
Jeep



Kreolik
Jeep



Kreolik
Jeep



enjoyeventfwi@gmail.com

> ARTICLE 9 - SECURITE

Chaque coureur veille à la sécurité de ses adversaires et également à la sienne en faisant preuve de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise de son corps dans un milieu semé d'obstacles.

En s'inscrivant, le coureur reconnaît s'engager volontairement dans une course qui présente des dangers de part les obstacles et la nature du terrain.

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

En cas d'accident sur le parcours ou à un obstacle, les coureurs devront écouter les consignes du personnel de l'organisation le plus proche (sifflet), faciliter l'accès des secours, éventuellement porter main forte pour dégager un obstacle dangereux ou menaçant et suivre un itinéraire de contournement.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en difficulté au commissaire le plus proche. Des bénévoles de l'association seront présents sur chaque obstacle majeur. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

L'association organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- Ne respectant pas les consignes d'un organisateur, le site ou l'environnement
- Risquant de mettre en danger sa personne (consommation d'alcool, stupéfiants, etc.) ou autrui.
- Un candidat qui serait trop largement hors délai ou qui mettrait en péril son intégrité physique

Il est formellement interdit de plonger tête la première dans les diverses fosses, piscines le long du parcours ou dans la rivière.

Les coureurs auront pied sur l'intégralité de la marche. Néanmoins la hauteur d'eau (hanche) impose que les personnes engagées sur cette épreuve sachent nager 15 m sans paniquer. L'acceptation de ce règlement engage la responsabilité des participants.

Des postes de secours seront présents sur le site composé de médecins, de secouriste et du SDIS.

> ARTICLE 10 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La zone de course étant située sur un terrain privé aux abords d'une rivière et du parc naturel, il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. De surcroît, les participants devront faire preuve de civisme sur le site (ramasser les déchets au sol et ne pas jeter les siens).

> ARTICLE 11 - RESULTATS ET RECOMPENSES

Aucun classement et aucun chronométrage ne sera réalisé. L'esprit de la KREOLIK est avant tout de se dépasser physiquement et mentalement en venant à bout de l'épreuve.

Une médaille et un Tee-Shirt (KREOLIK FINISHER) sera remis à tous les participants qui franchiront la ligne d'arrivée.

Chaque participant est inscrit d'office au tirage au sort qui déterminera les gagnants des lots cadeaux.



Kreolik



Kreolik



Kreolik



enjoyeventfwi@gmail.com

contact@enjoyeventfwi.com

> ARTICLE 12 - DROIT A L'IMAGE

Des photos et vidéos seront prises tout au long de la matinée et pourront être placées sur le site Internet et autres supports de communication. Les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sur le site doivent le faire savoir très clairement à l'organisation, par courrier avant le départ.

> ARTICLE 13 - CNIL

Conformément à la loi "Information et Liberté" du 06 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

> ARTICLE 14 - ASSURANCE

L'événement est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'association ENJOY EVENT.

Néanmoins pour ce qui concerne les accidents inhérents à la pratique physique ou sportive et qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs chaque candidat doit posséder sa propre assurance (R.C). Il incombe à chaque participant de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorse, fractures, plaies...)

L'association décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit.

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel (mineur, grave, décès) ou matériel, qui pourraient survenir.

> ARTICLE 15 - TENUE VESTIMENTAIRE

Les candidats doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée, ni salie. Il est conseillé de porter des gants type gants de vélos pour se protéger les mains.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation des effets personnels (tenue, montre, cardio, go pro...) lors de la course.

Les chaussures à pointes sont prohibées sur le circuit. Les déguisements s'ils sont conseillés, doivent être adaptés selon la course choisie à la nature des obstacles et du déplacement (nage par exemple).

> ARTICLE 16 - CONSIGNE SACS et CLES

Une consigne (gratuite) pour les sacs fermés et les clés sera mise à la disposition des participants sur le village. Ils n'y auront accès que sur présentation du dossard.

> ARTICLE 17 - RENSEIGNEMENTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à : enjoyeventfwi@gmail.com - contact@enjoyeventfwi.com



Kreolik



Kreolik



Kreolik

enjoyeventfwi@gmail.comcontact@enjoyeventfwi.com